



s . a . r . l . LE DEUN & BONNET

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**ORDRE DES
GEOMETRES-EXPERTS**

n° 2010 B 200025

Claude LE DEUN
31 rue Joseph de Laurens
40100 DAX (Siège social)
Tél : 05-58-74-64-04
dax@geometres.pro

Olivier BONNET
1470 Route Quartier Caliot
40660 MESSANGES
Tél : 05-58-48-92-60
messanges@geometres.pro

v/réf. : Chemin Rural de Castéra

n/réf. : Dossier D-0634

objet : **ENQUETE PUBLIQUE**

Commune de POYARTIN
180 Route de Montfort

40380 POYARTIN

Affaire suivie par **Claude LE DEUN**
Urbanisme - Ingénierie VRD - Copropriété -
Division Foncière

Dax, le 30 Novembre 2022

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du Conseil Municipal de POYARTIN en date du 29/09/2022, il a été décidé ce qui suit :

- **Art. 1 :** Le chemin rural de Castéra est désaffecté car il n'est plus utilisé pour la circulation du public,
- **Art. 2 :** L'immeuble fait partie du domaine privé de la commune, et à ce titre il peut être vendu suivant la réglementation en vigueur,
- **Art. 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,
- **Art. 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département.

I. SITUATION

Le Chemin Rural de Castéra est situé sur la commune de POYARTIN, à 2 k 800 environ au Sud Est du Bourg, entre la Route de Castelnaud et la Route de Cardonne.

II. PROJET D'ALIENATION

Le Chemin Rural de Castéra est limitrophe au Nord de la propriété de Madame Marie CASSEN épouse BONNET (parcelle cadastrée section E numéro 210) et au Sud de la propriété de Madame Sandrine DARTIGUELONGUE (parcelles cadastrées section E numéros 6 - 7 - 201).

D'une longueur totale de 135 mètres environ et d'une largeur moyenne de 3 mètres 36 environ, il a une contenance de 4 ares 54 ca. Ce chemin n'étant plus utilisé pour la circulation du public, étant enclavé entre les deux propriétés définies ci-dessus, et n'étant plus entretenu par la commune, il convient de l'aliéner dans sa totalité.

III. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code Rural et de la Pêche :
 - o art. L161-1 et suivants, notamment les art. L161-10 et L161-10-1
 - o art. R161-25, R 161-26 et R161-27.
- Code des relations entre le Public et l'Administration :
 - o art. L134-1 et L134-2
 - o art. R134-3 à R134-30

IV. PIECES ANNEXES

- Plan de situation,
- Plan parcellaire,
- Photographie aérienne.



Département :
LANDES

Commune :
POYARTIN

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Document dressé par
SARL LE DEUN & BONNET.....
à DAX.....
Date 30/11/2022.....

Aliénation du Chemin Rural de Castéra

PLAN PARCELLAIRE

Section : E
Feuille(s) : 000E01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 29/11/2022



